

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

Carcassonne, le 17 mars 2020

### Coronavirus COVID-19

### Continuité des services dans l'Aude

**Pour lutter contre la propagation du Coronavirus COVID-19 et sauver des vies, un dispositif de réglementation des déplacements est mis en place à compter de ce jour midi sur le territoire national pour une durée initiale de 15 jours. Mme la Préfète de l'Aude veillera à la stricte application de ces consignes sur le département. De fait, une organisation spécifique de continuité des services est mise en place.**

#### I) Les services d'Etat sont mobilisés :

Mme la Préfète de l'Aude a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat compétent pour la gestion de la réglementation des déplacements sur le département et ses conséquences (Service SIDPC en Préfecture, Police nationale, Gendarmerie...). Les services d'Etat maintiennent leurs activités uniquement dans le cadre de la continuité du service. Les services en lien avec la gestion de crise restent pleinement mobilisés pendant toute la période concernée. Une Cellule Opérationnelle Départementale est ouverte en préfecture en format réduit dès ce jour.

#### II) L'accueil du public suspendu jusqu'à nouvel ordre :

##### En préfecture :

L'accueil général de la préfecture est fermé jusqu'à nouvel ordre, il en va de même pour les sous-préfectures.

L'accueil du public est restreint aux seules urgences ou aux nécessités prévues par la loi ou le règlement.

L'accueil des ressortissants étrangers et des demandeurs d'asile est donc suspendu. Les titres de séjour et les récépissés de demande de titre de séjour qui arrivent à échéance au 16/03 sont prolongés de 3 mois. Les personnes qui avaient rendez-vous pendant la période de fermeture, seront contactées pour la mise en œuvre d'un nouveau rendez-vous.

Contact presse :  
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*  
04.68.10.27.87  
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*  
04.68.10.29.82

### **En DDTM :**

Il n'y a pas d'accueil physique du public.

- un accueil téléphonique est limité aux créneaux 10h-12h et 14h-16h au numéro habituel 04 68 10 31 00
- possibilité de contact par courriel sur [ddtm@aude.gouv.fr](mailto:ddtm@aude.gouv.fr)

### **En DDCSPP :**

Dans le cadre du plan de continuité de service mis en œuvre, un accueil téléphonique ou courriel est mis en place  
adresse courriel : [ddcspp@aude.gouv.fr](mailto:ddcspp@aude.gouv.fr)  
téléphone : 04 34 42 91 00

### **En DIRECCTE :**

Il n'y a pas d'accueil physique du public.

Le service de renseignement **droit du travail** reste joignable au 0 806 000 126 du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et 13h30 à 16h ou par courriel [oc-ud11.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud11.renseignements@direccte.gouv.fr)

Le service de l'activité partielle reste joignable par courriel [oc-ud11.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:oc-ud11.activite-partielle@direccte.gouv.fr)

### **III) Services des collectivités :**

Chaque collectivité est chargée de mettre en place un service minimum adapté pour répondre aux missions essentielles à la continuité des services dus aux citoyens.

Contact presse :  
Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*  
04.68.10.27.87  
Marlène ARCIZET – *Assistante communication*  
04.68.10.29.82